



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4285

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Vaulx en Velin**

objet : **Carré de Soie - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) TASE - Individualisation  
complémentaire d'autorisation de programme - Reventilations d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller David**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

**Conseil de communauté du 18 novembre 2013****Délibération n° 2013-4285**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Carré de Soie - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) TASE - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Reventilations d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Mis en place par la délibération n° 2006-3789 du Conseil du 12 décembre 2006 et dernièrement modifié par la délibération du 10 décembre 2012, le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) TASE a instauré un régime de participation financière spécifique pour financer une part des aménagements publics incombant à la Commune de Vaulx en Velin et à la Communauté urbaine de Lyon destinés à accompagner une première phase de transformation urbaine de l'îlot Tase.

Le partenariat ainsi mis en place entre les collectivités publiques et les différents opérateurs privés a permis l'engagement et la réalisation de premières opérations significatives, dont la rénovation en immeuble tertiaire du bâtiment de l'ancienne usine TASE, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Le projet urbain a été redéfini en 2012 avec l'ensemble des partenaires. Il consiste à développer un véritable morceau de ville à l'appui d'une programmation urbaine mixte de logements, de bureaux, à proximité immédiate du pôle multimodal de la Soie et d'équipements publics.

Sont prévus et en partie réalisés à ce jour :

- 800 logements (représentant 1 700 habitants), dont 240 logements sociaux et accession sociale (28 %),
- 52 120 mètres carrés tertiaires, soit environ 2 600 emplois, dont le bâtiment principal de l'ancienne usine TASE.

Pour accompagner ces opérations, un programme d'équipements publics (PEP) a été défini. Il consiste en la réalisation :

- de classes et de places d'accueil petite enfance par la Commune,
- par la Communauté urbaine et la Commune (éclairage public) des voiries de desserte des actuels et futurs bâtiments de bureaux ou de logements.

Le montant total des dépenses consenties par les collectivités publiques pour l'équipement de la zone est de 9 921 800 € TTC pour la part soumise à la participation des opérateurs privés. Ces dépenses se répartissent de la manière suivante entre les collectivités publiques :

- 4 001 800 € TTC à charge de la Communauté urbaine pour la réalisation des voiries,
- 5 920 000 € TTC à charge de la Commune de Vaulx en Velin pour la réalisation de 7 classes et de 18 places dans un équipement petite enfance correspondant aux besoins générés par l'opération.

Pour rappel, les modalités de calcul des participations des opérateurs privés, fixées par la délibération du 10 décembre 2012, sont les suivantes :

Le montant de participation de base est de 55,60 € par mètre carré de surface de planchers pondéré selon les différents usages :

- logement social (prêt locatif à usage social -PLUS- ; prêt locatif aidé d'intégration -PLAI-) :	0,24
- logement intermédiaire (prêt locatif social -PLS/accession sociale réglementée) :	0,76
- logement libre :	1,36
- tertiaire/hôtellerie :	0,91
- commerce :	0,91.

Les participations sont calculées sur la base du coût réel du programme des équipements publics (PEP) ramené à la valeur de décembre 2012 et actualisées à la date de la délivrance d'autorisation d'occupation des sols par la formule :

$$P = P_o \times (X\% \times BT) + (Y\% \times TP) / (X\% \times BTo) + (Y\% \times TPo)$$

- P étant le montant de la participation actualisée,
- Po étant le montant de la participation en valeur décembre 2012,
- TP étant le dernier indice TP01 connu à la date de délivrance de l'autorisation,
- TPo étant l'indice connu au 1er décembre 2012,
- BT étant le dernier indice BTo1 connu à la date de délivrance de l'autorisation,
- BTo étant l'indice connu au 1er décembre 2012,
- X % étant la proportion du coût de réalisation de l'équipement de superstructure par rapport au coût du PEP, dernière proportion connue au moment de l'actualisation,
- Y % étant la proportion du coût de réalisation de l'infrastructure par rapport au coût du PEP, dernière proportion connue au moment de l'actualisation.

Les recettes globales prévisionnelles sont estimées à 5 261 450 €, elles se répartissent de la manière suivante entre les collectivités publiques :

- 4 152 815 € pour la Commune,
- 1 108 634 € pour la Communauté urbaine.

Il a été convenu avec la Commune que les recettes seraient recouvrées en totalité par la Communauté urbaine auprès des opérateurs privés, cette dernière reversant ensuite la quote-part prévue à la Commune. Les modalités de ce reversement ont été prévues dans une convention spécifique.

L'avancement opérationnel des travaux incombant à la Communauté urbaine permet, aujourd'hui, de disposer de la visibilité financière suffisante pour envisager une reventilation des dépenses prévues entre le budget principal et les budgets annexes des eaux et de l'assainissement :

n° d'opération	Autorisation de programme votée (en €)	Ecart (en €)	Autorisation de programme finale (en €)
0P09O1420	12 653 553	+ 389 158	13 042 711
1P09O1420	300 000	- 120 000	180 000
2P09O1420	300 000	- 269 158	30 842
<b>Total</b>	<b>13 253 553</b>	<b>0</b>	<b>13 253 533</b>

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

##### Approuve :

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O1420 à la charge du budget principal pour un montant de 389 158 € en dépenses sur 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 13 042 711 € en dépenses et à 1 740 488 € en recettes,

b) - la baisse de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voiries, sur l'opération n° 1P09O1420 à la charge du budget annexe des eaux pour un montant de 120 000 € sur 2014,

c) - la baisse de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 2P09O1420 à la charge du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 269 158 € en dépenses sur 2014.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.**